

Intervention de Marie-Françoise MARAIS Présentation du rapport d'activité 2012-2013

Bonjour à tous,

Merci d'être venus nombreux pour la présentation du troisième rapport d'activité de notre institution. Je salue l'ensemble des représentants des instances gouvernementales, parlementaires, institutionnelles et professionnelles qui nous font l'honneur d'assister à cette présentation.

Ceux d'entre vous qui étiez présents l'année dernière se souviennent peut-être que nous nous étions donnés rendez-vous dans un an.

Nous y voici.

Est-il besoin de rappeler que l'HADOPI est la première autorité publique dédiée à la protection du droit d'auteur et à la diffusion des œuvres sur Internet. La France est pionnière en ce domaine et ses choix sont attentivement observés, ici comme à l'étranger.

L'année dernière, au terme d'un exercice évidemment marqué par plusieurs échéances électorales, j'avais souligné que « *rarement autorité n'a suscité autant d'attentes et d'interrogations* »

Je n'imaginai pas que la « cuvée » 2013 serait encore meilleure tant en attentes qu'en interrogations.

En interrogations en particulier : qu'il s'agisse de l'avenir de nos missions ou du devenir de notre institution.

Et là, je dis bien les interrogations et non une seule tant les deux questions posées sont différentes.

On confond, en effet, trop souvent la loi HADOPI et l'Institution :

Les règles du jeu de la communication publique font que, souvent, ceux qui critiquent la loi appellent à la suppression de l'institution.

Symétriquement, ceux qui défendent le texte voté en 2009, prônent le maintien de la Haute autorité.

Il a même été récemment envisagé de maintenir la loi inchangée mais de supprimer l'institution en avançant des arguments que tout le monde n'a peut-être pas très bien compris.

Or il s'agit là de deux questions fondamentalement différentes:

- d'abord pour une raison de logique intellectuelle,
- ensuite pour une raison pratique. Pour que nos politiques publiques puissent être adaptées à l'évolution des usages et des technologies de façon fréquente et régulière, ces évolutions doivent être réalisées sans que cela implique à chaque fois de procéder nécessairement à des changements institutionnels.

Les observateurs de la vie publique savent que ces changements de structure engendrent des coûts parfois inattendus et des lourdeurs souvent inévitables.

Avant d'évoquer les pistes de changement qui méritent à nos yeux d'être explorées, permettez-moi de revenir un instant sur les deux questions, différentes, donc : celle de l'institution, et celle de la Loi Hadopi.

1 L'INSTITUTION

En seulement trois années, l'Hadopi arrive à maturité dans la conduite de ses missions.

LA MATURITE SE CONCRETISE D'ABORD PAR LE DEPLOIEMENT DE NOS MISSIONS :

- **Premièrement, s'agissant de la réponse graduée, la pédagogie mise en œuvre a fait ses preuves.** Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2010, la Commission de protection des droits n'a décidé de transmettre que 60 dossiers aux procureurs de la République, alors qu'ont été envoyées :
 - plus de 2 millions de premières recommandations ;
 - et plus de 200 000 deuxièmes recommandations.
- **Deuxièmement, l'encouragement au développement de l'offre légale s'est poursuivi.** Il nous a conduit à octroyer le label PUR à des plateformes dans l'ensemble des secteurs culturels, portant à 71 le nombre de services en ligne labellisés depuis la création du dispositif. Toutefois, les outils actuels permettent uniquement d'identifier le caractère licite des offres labellisées. Ils ne permettent pas d'atteindre pleinement l'objectif d'encouragement au développement de l'offre légale. Aujourd'hui, les limites du label sont connues, notre rapport les identifie avec lucidité.
- **Troisièmement, l'observation a vu son protocole révisé** pour développer des connaissances spécifiques, notamment en matière de recherche informatique. A mes yeux, le déploiement de nos travaux d'observation au sein d'un département dédié, le DREV, est une avancée considérable. Dans un domaine où les usages et les technologies évoluent en permanence, nous avons l'obligation de nous en remettre au savoir.
- **Enfin, notre rôle de régulateur des mesures techniques de protection s'est concrétisé,** puisque deux premiers avis ont été rendus par le collège de l'Hadopi, l'un en matière d'interopérabilité et l'autre sur le bénéfice des exceptions. Par ailleurs, une troisième demande d'avis est en cours d'instruction.

- **Autre point : nous avons renforcé la sensibilisation au respect du droit d'auteur sur Internet.** Dans la continuité de nos initiatives passées, nous avons intensifié nos actions d'information, notamment à l'attention de la communauté éducative et du jeune public, en animant des ateliers de sensibilisation, et cela avec les académies.

Pour compléter ce bref bilan, j'indiquerai que cette année, l'Hadopi a mené divers chantiers, participé à de nombreux échanges internationaux et contribué aux réflexions en cours, notamment en partageant son expérience et son analyse avec la mission « Acte II de l'exception culturelle », menée par Pierre Lescure.

Ce résumé très synthétique des actions présentées dans ce rapport d'activité nous conduit à penser que notre institution fonctionne aujourd'hui à plein régime, avec une énergie intacte, et, c'est peut-être ce qui est nouveau cette année, un regard critique sur nos outils, ainsi qu'une volonté constante de dépasser les limites que nous rencontrons.

LA MATURITE SE MANIFESTE AUSSI PAR DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI S'AFFIRMENT ET SE CONCRETISENT

Notre action est caractérisée par trois « marques de fabrique », pour utiliser un terme qui m'est cher, et qui est cher aux juristes de la propriété intellectuelle :

- l'interprétation dynamique de nos missions sur la base de l'expertise ;
- le choix du contact direct avec la réalité du terrain ;
- et l'affirmation concrète de l'indépendance.

La première, c'est le choix d'une interprétation dynamique de nos missions, sur la base de l'expertise

Nous avons fait le choix de renforcer considérablement l'observation, pour définir, à terme, nos orientations stratégiques sur le fondement des faits observés.

Tout d'abord, en faisant le choix de créer un département dédié, et en adoptant un protocole d'observation renforcé, nous sommes allés bien au-delà de ce qu'on attendait de nous. Cela nous permet aujourd'hui de croiser des méthodologies qualitatives, quantitatives et des méthodes de recherche en informatique et mathématiques appliquées, soutenues par des veilles technologiques et pluridisciplinaires permanentes.

Ces travaux nous ont permis de définir nos orientations stratégiques :

- C'est l'observation de la pratique de gratuité, massive et résiliente, qui nous conduit à engager l'analyse de la possibilité de modéliser une rémunération proportionnelle du partage, j'y reviendrai dans un instant ;
- C'est l'observation encore, qui met en lumière une méconnaissance du droit d'auteur et des mécanismes de la création, et qui nous encourage dans notre démarche de sensibilisation ;

Deuxièmement, le choix d'une interprétation dynamique de nos missions a prévalu également en matière de protection des droits. La CPD a adopté une interprétation résolument pédagogique de la procédure de réponse graduée. Elle a notamment instauré de manière prétorienne une sorte de « quatrième phase », afin de renforcer encore cette dimension pédagogique et de ne recourir au juge qu'en ultime recours.

C'est vrai, enfin, en matière de régulation des MTP : nous avons utilisé les marges de manœuvres offertes par la Loi en faisant le choix du dialogue, du débat, de l'ouverture. Ce choix s'est concrétisé

à travers notre méthode d'instruction des saisines, mais aussi par nos consultations, nos appels à contributions et, plus largement, par notre façon de concevoir notre rôle de régulateur dans ce domaine.

La nature même de la mission de régulation impose une approche dynamique, pour tenir compte du développement rapide des usages et des nouvelles technologies. La dernière saisine de l'Hadopi va ainsi permettre de reposer la question du contenu de l'exception de copie privée pour les programmes audiovisuels dans un contexte de diversification et de multitude d'accès à ces programmes.

Deuxièmement, nous avons fait le choix du contact direct avec la réalité du terrain

La situation du livre numérique n'est pas la même que celle de la musique en ligne, de la vidéo, du logiciel ou de la photographie. Les problématiques sur le partage de la valeur par exemple, sur le développement de l'offre ou sur le poids de la contrefaçon dans les usages sont très variées, et seul un travail de terrain permet d'être en prise directe avec ces différentes réalités.

Le contact avec le terrain, c'est une démarche permanente de dialogue :

- dans le cadre de la procédure de réponse graduée, l'accompagnement des professionnels nous a amenés à rencontrer des entreprises pour leur apporter une aide technique et juridique et répondre à leurs besoins. Nous sommes également allés dans des foyers éducatifs, dans des associations, pour essayer d'apporter des réponses concrètes à toutes sortes d'interlocuteurs.
- par ailleurs, nos travaux d'encouragement au développement de l'offre légale nous ont conduit à réaliser cette année plus de 50 rencontres avec les plateformes de diffusion de contenus culturels ;
- pour mener nos actions de sensibilisation, nous sommes allés dans les rectorats, dans les collèges, les lycées, nous avons rencontré plus de 800 enseignants, documentalistes, chefs d'établissement, et nous avons noué un dialogue avec environ 600 collégiens, 1300 lycéens et 2500 étudiants.

Enfin, le contact direct avec le terrain se manifeste :

- par nos partenariats – avec le réseau national RENATER notamment, ainsi qu'avec l'école Télécom ParisTech ;
- par notre participation à de nombreux échanges nationaux et internationaux ;
- et par nos contributions à des travaux de recherche. A ce propos, j'ai appris hier, et je tiens à le saluer, que deux de nos travaux ont été retenus pour être présentés prochainement dans des conférences internationales de recherche à Londres et à Hanoï.

Notre troisième « marque de fabrique », c'est l'affirmation concrète de notre indépendance.

Je tiens à y faire référence car ce qui est évident dans la théorie, nous devons l'affirmer chaque jour dans la pratique.

On a accusé l'Hadopi d'être le bras armé des ayants droit, d'être le bras armé des diffuseurs, de nous faire tordre le bras par les internautes... On nous a accusé d'avoir le bras trop lourd, et d'avoir le bras trop léger. D'avoir le bras long, d'être des bras cassés. A la fin de l'année, l'Hadopi ressemble – excusez moi du peu – à une divinité indienne !

L'indépendance, nous la manifestons tous les jours. Nous ne sommes à la solde de personne, nous ne sommes le complice de personne, et nous le ressentons au quotidien.

Oui, nous mettons en œuvre la procédure de réponse graduée, et elle monte en puissance. Cela déplaît à certains.

Oui, nous labellisons les plateformes qui le sollicitent, et qui respectent les conditions prévues par la loi, et par les décrets. Cela déplaît à d'autres.

Oui, nous produisons des études avec rigueur, sans nous soucier de ce qu'elles mettent en lumière. Cela déplaît encore.

Oui, nous engageons l'analyse de la possibilité ou non de modéliser une rémunération proportionnelle du partage. Là encore, cela déplaît beaucoup.

Oui, nous avons salué sur différents points la qualité d'un rapport, même s'il propose de supprimer notre institution, dès lors qu'il confirme la légitimité et l'utilité de nos missions. Cela a surpris.

Oui, à travers toutes les tempêtes que traverse notre institution, nos équipes travaillent efficacement, avec rigueur et dynamisme. Elles sont mobilisées et déterminées.

Tout cela, c'est le prix à payer, mais c'est aussi toute la valeur de notre liberté.

L'indépendance exige aussi d'avoir les moyens financiers pour agir. Au prix d'économies drastiques et d'efforts budgétaires sur tous les postes de dépense, nous y parvenons.

Voilà, en quelques mots, ce que fait notre institution, et ce qu'elle est.

J'en viens à l'autre sujet, celui de la loi.

2. LA LOI

Nous sommes allés aussi loin que la Loi nous le permettait.

Quatre années nous séparent aujourd'hui du vote de la Loi Création et Internet. Quatre années, sur Internet, c'est une éternité.

La situation a doublement changée.

- d'une part, les usages et les technologies ont évolué, c'est une évidence.
- d'autre part notre niveau de connaissance a progressé, grâce à l'observation et grâce à l'expérience. Il est apparu que les outils mis à notre disposition ne remplissaient pas pleinement la fonction qui leur avait été assignée. Seule la mise en pratique a permis de le déterminer.

Ainsi les outils mis à notre disposition en 2009 ont montré leurs limites.

Ce type de déconvenues fait partie intégrante du rôle de pionnier, de défricheur.

Nous l'assumons pleinement, sans rougir.

Dans le prolongement des efforts engagés depuis trois ans, et sur la base de notre expérience, il nous paraît possible, tout en préservant les acquis positifs, de dépasser les limites actuelles et rénover notre action.

Les travaux, notamment ceux des chantiers conduits par les membres du Collège, nous incitent à penser qu'au-delà d'améliorations concrètes qui pourraient être apportées à nos missions, des pistes audacieuses pourraient être creusées pour permettre d'avancer et réaliser de réels progrès.

TOUT D'ABORD, SUR LES AMELIORATIONS CONCRETES :

Nous avons formulé, dans ce rapport, un certain nombre de préconisations concrètes. Préconisations qui, par respect pour la loi qui encadre nos missions et pour le législateur à qui il revient seul d'y apporter des changements, se bornent à proposer des moyens d'optimiser les outils existants, sans remettre en cause leur économie générale. Ces propositions pourraient d'ailleurs inspirer des évolutions plus importantes.

Deux retiendront plus particulièrement notre attention.

Il s'agit :

1. De permettre à tous les citoyens ainsi qu'aux associations de consommateurs de saisir l'Hadopi en matière d'interopérabilité, dans le cadre de la régulation des MTP ;
2. D'envisager la possibilité d'inclure, dans le portail de référencement des offres, un processus d'évaluation par les internautes utilisateurs, afin que leurs attentes et leurs avis puissent être mieux valorisés et pris en compte.

Dans la mise en œuvre de nos missions et à travers le travail de terrain que j'évoquais, nous mesurons la distance qui éloigne parfois les internautes de l'exercice effectif de leurs droits. Or ces propositions sont de nature à leur permettre de profiter pleinement des contenus qu'ils acquièrent légalement et de participer à notre vie culturelle, en donnant notamment leur avis et en prenant part aux débats qui agitent le monde de la culture, trop souvent réservés à quelques cercles restreints.

Notre action pour la diffusion des œuvres et la défense du droit d'auteur doit être menée avant tout au service de l'intérêt général. Cette conviction anime nos efforts depuis trois ans. Et au-delà de ces propositions concrètes, la volonté de consolider la place des utilisateurs dans notre action pourrait constituer une orientation forte et une exigence pour toutes les évolutions à venir.

Mais si nous réfléchissons uniquement à périmètre constant, vous, le constaterez, nos marges de manœuvres sont étroites. Il nous paraît donc utile d'explorer les pistes qui bousculent les cadres actuels, pour évaluer leur opportunité et leur faisabilité.

C'est le sens des travaux que nous avons engagés et que nous menons actuellement.

DES PISTES AUDACIEUSES PERMETTANT D'AVANCER

Le renforcement de la lutte contre la contrefaçon commerciale

En février dernier, la présidente de la Commission de protection des droits m'a remis un rapport sur les moyens de lutter contre le *streaming* et le téléchargement direct illicites. Dans le prolongement de ce rapport et de nos travaux, Mireille Imbert-Quaretta conduit actuellement une mission qui lui a été confiée par Madame la Ministre de la Culture et de la Communication pour élaborer les outils opérationnels permettant d'impliquer efficacement les intermédiaires techniques et financiers dans la prévention et la lutte contre la contrefaçon commerciale en ligne.

Cette mission avance, et les services de l'Hadopi sont déterminés à lui apporter tout leur soutien.

A l'issue du premier rapport, le collège avait considéré qu'il serait possible d'appliquer certaines des mesures préconisées par le rapport streaming aux sites de référencement utilisés pour le protocole de partage BitTorrent, qui représente la majorité des pratiques de pair-à-pair. En effet, on constate l'existence d'un écosystème similaire, composé de sites de référencement, d'acteurs publicitaires et d'acteurs financiers, et un phénomène comparable de professionnalisation de la contrefaçon.

La deuxième piste que nous explorons, c'est l'analyse de la possibilité, ou non, de modéliser un système de rémunération proportionnelle du partage.

Sous l'impulsion de notre secrétaire général, Eric Walter, nous étudions depuis juin dernier les moyens qui permettraient de créer un cercle vertueux favorable tout à la fois à la création, aux usages, à l'innovation et à un meilleur partage de la valeur.

En partenariat avec l'INRIA, nous engageons des travaux de recherche pour modéliser mathématiquement les interactions entre les différents systèmes de consommation de biens culturels sur Internet. Ils permettront de tester l'impact de différents modèles économiques. Ils emprunteront notamment aux techniques de l'automatique qui permettent de modéliser et de gérer l'équilibre de systèmes dynamiques, ainsi qu'à celles de la micro-économie.

En parallèle, Jacques Toubon conduira une mission relative aux enjeux juridiques, notamment dans une perspective européenne.

Nous le savons, ces deux pistes ne sont pas encore balisées. A nouveau, il faudra défricher, avancer, oser.

Nous y voyons une raison supplémentaire de travailler avec détermination.

Voilà, chers amis, un aperçu du chemin parcouru, du travail accompli et des projets de la Haute Autorité. Comme vous le voyez, beaucoup a été fait, et beaucoup reste à faire.

Pour conclure, je souhaiterais exprimer un message de remerciement et d'estime à tous les agents de l'Hadopi. La période que nous traversons est porteuse de changements et d'incertitudes. Je les remercie pour leur motivation intacte, leur audace, leur sérieux, et leur dynamisme.

Nous continuons donc, à avancer, à travailler, et à dialoguer avec tout ceux qui, comme nous, veulent que la protection des droits et la diffusion des œuvres progressent, dans l'intérêt de la création et des internautes.

Je vous remercie, ... et je vous dis à très bientôt !